

Oyonnax, le 10 février 2022

SIRADEX
115 rue Gustave Eiffel
69330 MEYZIEU
A l'attention de Karine CHANIER

Réf. : 2022/MP/SP/SD

Votre interlocuteur :

Sandrine PAULAT - Service bâtiments

06 63 53 42 89 – sandrine.paulat@oyonnax.fr

Objet : maîtrise d'œuvre pour la réfection de la toiture terrasse de la galerie de la Grenette

Madame,

Pour faire suite à votre demande de renseignements concernant l'attribution du marché cité en objet, je vous prie de bien vouloir prendre note de l'analyse technique de votre offre :

- concernant la note technique, vous avez obtenu 2 sur 2.5 pour la composition et les compétences de l'équipe, l'expérience de vos collaborateurs étaient diversifiée et intéressante pour le chantier ; toutefois, l'organisation que vous souhaitiez mettre en œuvre au sein de cette équipe était peu claire et ne laissait pas ressortir le rôle concret de chaque membre de l'équipe
- vous avez obtenu 1.5 sur 2.5 pour la stratégie mise en œuvre pour le déroulement des missions ; votre proposition de suivi de chantier et de prise en compte des nuisances était cohérente, mais certains points restaient à détailler comme la prise en compte du fait qu'il n'y ait pas de plan des toitures, le nombre de réunions proposées par phase (en-dehors du chantier). Enfin vous proposiez un planning qui pouvait sembler court, mais avec 2 semaines entre la notification et le commencement de votre mission alors que je désire que les études démarrent dès la notification

Vous en souhaitant bonne réception,

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.



Le Maire,



Michel PERRAUD
Conseiller départemental

NB : Je vous informe que cette décision est susceptible de faire l'objet des recours suivants auprès du tribunal administratif de Lyon :

- Référé précontractuel jusqu'à la signature du marché ou de l'accord cadre (Articles L551-1 et suivants et R551-1 et suivants du Code de justice administrative);
- Référé contractuel au plus tard le trente et unième jour suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat (L551-13 du Code de justice administrative) ou en l'absence de la publication d'avis dans un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat (Sauf si le demandeur a fait usage du recours prévu à l'article L551-1, si la personne publique a respecté la suspension prévue à l'article L551-4 et s'est conformée à la décision rendue sur ce recours);
- Recours en contestation de validité du contrat ou de certaines de ses clauses exercé par les tiers au contrat dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution (CE Ass., 4 avril 2014, " Département de Tarn-et-Garonne ", n° 358994).

Mairie d'OYONNAX
126 rue Anatole France
B.P. 817
01108 OYONNAX CEDEX
Tél : 04 74 77 00 06

Services Techniques
126 rue Anatole France
B.P. 817
01108 OYONNAX CEDEX
Tél : 04 74 81 27 27

Services Culturels
Centre culturel Aragon
88 cours de Verdun
B.P. 817
01108 OYONNAX CEDEX
Tél : 04 74 81 96 80

Service des Sports
126 rue Anatole France
B.P. 817
01108 OYONNAX CEDEX
Tél : 04 74 77 00 06